**REUNION DU 1er juin 2018**

L’an deux mil dix huit, le vendredi 1er juin, à dix neuf heures, leConseil Municipal de LACHAPELLE-HUGONdûment convoqué, s’est réuni à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-YvesGIOT.

Date de la convocation : 26 mai 2018

Membres présents : Mmes Sautereau, Ciot, Rouchwarger, Simon, Doussot

 Messieurs Giot, Mazur, Mouilleron, ,Declunder, Greze

Secrétaire de séance : Monsieur Mouilleron Bernard

Approbation du compte rendu de la réunion du 3 avril 2018

--------------------------

**DCM 2018-11 Taux d’avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée l’information suivante au conseil :

 « -Conformément au 2eme alinéa de l’article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d’agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. »

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l’avancement de grade

Vu l’avis du Comité technique en date du 15 ami 2018

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d’avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cadre d’emploi | Grade d’avancement  | Taux (en %) |
| Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 2eme classe | 100% |

Le conseil municipal, adopte à l’unanimité des présents la proposition ci-dessus

--------------------------

**DCM 2018-12 Fonds de Solidarité Logement**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Direction Solidarité et Cohésion Sociale, Action Sociale et Insertion du Conseil Général relatif au financement du Fonds de Solidarité Logement qui regroupe les aides au logement, à l’énergie, à l’eau et au téléphone en direction des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

-de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement, le montant du versement est fixé à quatre-vingts euros (80€).

**DCM 2018-13 Élection d’un représentant au sein de la CLECT**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général des impôts et notamment l’article 1609 nonies C;

Monsieur le Mire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d’Aubois, dans sa délibération du 09 avril 2018,

A DECIDE :

* De créer une commission locale d’évaluation des charges transférées entre la communauté de communes des Portes du Berry et ses communes membres,
* Que la composition de la commission locale d’évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 12 membres à raison d’un représentant par commune,
* Que le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l’élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son représentant au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci avant,

Compte tenu de l’ensemble des ces éléments, il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir élire un représentant au sein de la CLECT.

Le conseil municipal procède à l’élection d’un représentant :

NOM du candidat : GIOT Jean-Yves

A obtenu :

MONSIEUR GIOT Jean-Yves a obtenu 8 voix

Ce dernier est donc représentant de la commune de la CLECT de la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d’Aubois.

**DCM 2018-14 Motion ligne SNCF VIERZON-BOURGES-SAINCAIZE**

Monsieur le Maire présente la motion votée par l’assemblée générale du comité de défense et de modernisation de la ligne SNCF Vierzon-Bourge-Saincaize pour un service public répondant aux besoins des usagers : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des présents décide d’adopter la motion du comité de défense et de modernisation de ligne SNCF Vierzon-Bourges-Saincaize.